



Dignité et reconnaissance

L'Édito



Patrick FATA M.,
Directeur Général du Fonarev

Chers partenaires et chers lecteurs,

Le mois de mars nous impose un devoir de mémoire et une exigence fondamentale, celle de la reconnaissance des victimes et la préservation de la dignité humaine qui constituent le socle de l'engagement des pouvoirs publics.

En République démocratique du Congo, les conséquences des conflits ont profondément affecté des milliers de vies, en particulier celles des femmes victimes de violences. Face à cette réalité, la réparation ne peut être réduite à une simple réponse matérielle. Elle doit s'inscrire dans une démarche globale, fondée sur la reconnaissance des souffrances, la restauration de la dignité et la réaffirmation des droits des victimes.

La reconnaissance n'est pas un geste symbolique, elle est un acte de justice. Elle consacre la place des victimes dans la mémoire nationale et constitue une étape déterminante vers la reconstruction du tissu social. C'est dans cette perspective que le FONAREV œuvre à la mise en œuvre de mécanismes de réparation justes, équitables et durables. Notre engagement est unique, celui de faire de la dignité restaurée des victimes un pilier de la paix et de la cohésion sociale. Cela suppose des actions concrètes, une gouvernance responsable et une mobilisation collective de tous les acteurs concernés.

En ce mois de mars, dédié aux droits des femmes, nous réaffirmons notre détermination à traduire ces principes en résultats tangibles. Car il ne peut y avoir de paix durable sans justice, ni de justice sans reconnaissance.

LES CHIFFRES CLÉS

271

victimes détentrices de décision de justice identifiées dans la province d'Ituri

700

étudiants et chercheurs ont pris part à la tournée universitaire sur le GENOCOST et la recherche scientifique à Unikis à Kisangani

II. AU CŒUR DE NOS MISSIONS

ITURI : identification des victimes détentrices de décisions de justice

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa mission de réparation, le FONAREV poursuit les opérations d'identification des victimes détentrices de décisions de justice exécutoires dans la province de l'Ituri. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de garantir l'effectivité du droit à réparation en faveur des victimes ayant déjà obtenu des décisions judiciaires. Elle constitue une étape essentielle pour assurer une prise en charge conforme aux décisions rendues par les juridictions compétentes.

À ce jour, les opérations d'identification des victimes détentrices de décisions de justice ont permis d'enregistrer des avancées significatives à travers plusieurs décisions de justice.

Ces résultats témoignent des efforts déployés par les équipes du FONAREV sur le terrain, en collaboration avec les autorités locales et les acteurs judiciaires, afin de localiser, vérifier et enregistrer les bénéficiaires concernés.

Au-delà des chiffres, cette opération revêt une portée symbolique importante : elle permet de reconnaître officiellement les victimes dans leur statut et de concrétiser les décisions de justice rendues en leur faveur. Elle contribue également à renforcer la confiance des populations dans les institutions et dans le processus de réparation.

Le FONAREV réaffirme ainsi son engagement à poursuivre ces efforts afin d'atteindre l'ensemble des victimes concernées, en veillant à ce qu'aucune ne soit laissée de côté. Cette dynamique s'inscrit dans une approche globale visant à restaurer la dignité des victimes et à promouvoir une justice effective et réparatrice en République démocratique du Congo.

Décisions	Victimes identifiées	Victimes attendues	Taux de couverture
RPA 168/23	224	224	100%
RPA 163/23	45	60	75%
RPA 166/23	1	-	-
RPA 003/2003	1	19	5.3%





LE FONAREV AUX CÔTÉS DES RÉFUGIÉS CONGOLAIS AU BURUNDI : DES ACTIONS AU-DELÀ DE NOS FRONTIÈRES

La crise humanitaire que traversent les réfugiés congolais installés au Burundi, en particulier les survivantes et survivants de violences sexuelles liées aux conflits, demeure l'une des plus préoccupantes de la région des Grands Lacs. Face à l'ampleur des besoins et à la vulnérabilité extrême des populations déplacées, une réponse urgente, coordonnée et durable s'impose.

Depuis une année, le Burundi, avec l'appui du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et d'autres agences du système des Nations Unies, a mis en œuvre des mesures significatives pour améliorer la protection et l'assistance aux réfugiés. Parmi ces mesures figure la reconnaissance du statut de victime à première vue, facilitant un accès rapide aux services essentiels. Les agences onusiennes ont également déployé des interventions concrètes, notamment la prise en charge médicale, l'accompagnement des cas de violences basées sur le genre (VBG) et la distribution de repas complets. Cependant, malgré ces efforts notables, les défis restent nombreux. Le manque de financement, combiné à l'augmentation constante du nombre de victimes, limite la portée et la durabilité des interventions. Dans ce contexte, la nécessité d'une réponse structurée et à long terme devient de plus en plus pressante.

C'est dans cette optique que le Fonds national de réparation des victimes de violences sexuelles liées aux conflits et des victimes de crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité FONAREV a entrepris, au cours du mois d'avril de l'année dernière, une mission exploratoire. L'objectif de cette initiative était d'identifier les principaux défis, de proposer des approches

adaptées d'accompagnement et de renforcer la réponse aux besoins spécifiques des victimes. Cette démarche visait à répondre aux urgences immédiates tout en posant les bases d'une stratégie d'intervention à moyen et long terme.

Cette initiative du FONAREV s'inscrivait dans une double dynamique, d'une part, le déploiement d'une réponse humanitaire urgente et, d'autre part, le lancement de mesures provisoires destinées à structurer durablement l'assistance.

Dans le cadre de cette réponse d'urgence, une opération d'envergure a été menée à travers un partenariat entre le FONAREV et la Fondation Denise Nyakeru Tshisekedi (FDNT). Plus de 600 tonnes de vivres ont été acheminées et distribuées dans les camps de réfugiés, notamment sur le site de Musenyi. Cette intervention, marquée par la présence des Premières Dames de la République démocratique du Congo et du Burundi, visait à soulager les populations confrontées à une insécurité alimentaire aiguë.

L'opération logistique, facilitée par les autorités locales, a mobilisé une dizaine de camions transportant des produits de première nécessité tels que du riz, de la semoule, des haricots, du savon, du sel, du sucre et des pagnes. La gestion du stock a ensuite été confiée au Programme alimentaire mondial (PAM), afin d'assurer une distribution continue, mieux adaptée aux besoins des réfugiés dans le cadre des mesures provisoires urgentes.

Parallèlement à cette assistance alimentaire, une réponse sanitaire a été mise en place grâce à la collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la

population (UNFPA). Une clinique mobile a ainsi été déployée sur le site de Musenyi. Cette structure permet aux réfugiés d'accéder à des consultations médicales générales, à des services de santé reproductive pour les femmes et les adolescentes, ainsi qu'à un accompagnement psychosocial destiné aux victimes de traumatismes.

Tenant compte des actions menées conjointement avec les agences des Nations Unies, un accord de coopération a été formalisé entre le FONAREV et le système des Nations Unies. Cette signature a marqué une avancée majeure vers une réponse régionale cohérente et durable en faveur des réfugiés et victimes de violences sexuelles liées aux conflits.

L'action du FONAREV au Burundi a permis de répondre de manière concrète à l'urgence humanitaire tout en posant les fondations d'une action structurelle en faveur des victimes réfugiées. Le partenariat établi et les actions menées marquent une étape décisive vers une justice réparatrice transfrontalière. Il est désormais essentiel de maintenir cette dynamique et de garantir la continuité des engagements pris.



Mars, mois de la femme : un vibrant hommage aux femmes engagées du FONAREV, pilier de la réparation et de la résilience

Le mois de mars, dédié à la célébration des droits des femmes et à la réflexion sur les luttes pour l'égalité, offre une occasion privilégiée de mettre en lumière celles dont l'engagement façonne concrètement une société plus juste et plus humaine. En cette période symbolique, le Fonarev souhaite rendre un hommage appuyé à toutes les femmes qui, en son sein, incarnent avec courage, sensibilité et professionnalisme, la mission profonde de réparation et d'accompagnement des victimes.

Le FONAREV, dans son rôle essentiel de mise en œuvre de la politique de réparation en République démocratique du Congo, ne se contente pas de réparer matériellement ; il restaure des vies, redonne une voix à celles et ceux qui ont été brisés par les violences sexuelles liées aux conflits et les crimes contre l'humanité. Au cœur de cette mission exigeante se trouvent des femmes dont le dévouement et la force tranquille font toute la différence.

Des femmes au cœur du processus de réparation

La réparation, telle que portée par le FONAREV englobe une dimension psychosociale, communautaire et symbolique, visant à réintégrer les victimes dans un tissu social souvent déchiré, et à leur rendre un sentiment de dignité et d'appartenance. Dans cette approche holistique, les femmes du FONAREV jouent un rôle central et catalyseur.

Par leur écoute active, leur empathie naturelle et leur capacité à créer un espace de confiance, elles établissent un lien précieux et souvent indispensable avec les survivantes. Leur présence apaise, leur parole rassure, et leur accompagnement personnalisé permet une prise en charge qui respecte le rythme et l'histoire de chacune.

Ces femmes ne se contentent pas d'appliquer des procédures ; elles incarnent une présence réparatrice. Elles portent en elles une conviction profonde ; Chaque victime mérite respect, écoute et

réparation. Leur engagement est un combat quotidien pour la justice, la dignité et la paix.

Elles contribuent ainsi non seulement à réparer les blessures individuelles, mais aussi à renforcer la cohésion sociale et à prévenir la perpétuation des cycles de violence. Par leur action, elles participent à la construction d'une mémoire collective apaisée et d'un avenir plus inclusif.



III. ZOOM SUR :

Les réparations collectives : renforcer l'accès aux services essentiels



Les réparations collectives constituent une réponse essentielle aux préjudices subis à l'échelle communautaire. En effet, en République démocratique du Congo, au-delà des atteintes individuelles, violences sexuelles, déplacements forcés, pertes de vies humaines, les conflits ont profondément désorganisé les communautés. Des villages entiers ont été détruits, des écoles et des centres de santé abandonnés ou pillés, et les infrastructures essentielles à la vie collective ont été gravement endommagées.

Dans de nombreuses zones, les communautés vivent encore aujourd'hui avec les séquelles de ces destructions : accès limité aux soins de santé, interruption de la scolarité des enfants, affaiblissement du tissu social et économique.

Conformément à l'article 45 du décret n° 25/95 du 19 juin 2025 portant mesures d'application de la loi n° 22/065 du 26 décembre 2022, une communauté victime est un groupe, une organisation sociale ou une communauté identifiable sur la base de leur reconnaissance juridique, politique ou sociale en tant que collectif, de leur identité culturelle ou coutumière ou de leur ancrage territorial. Les réparations collectives visent à réparer les préjudices collectifs en restaurant les communautés victimes, notamment à travers la construction des infrastructures sociales de base.

En mars 2026, le FONAREV a franchi une étape importante dans le déploiement de ses programmes de réparations collectives à destination des communautés de victimes, à Béni et Bunia.

Des infrastructures qui changent concrètement la vie des communautés

À travers la construction d'infrastructures essentielles, le Fonds apporte des réponses directes aux préjudices subis par les communautés victimes dans la République démocratique du Congo. Deux interventions en cours depuis le mois de mars 2026 illustrent particulièrement cette dynamique : l'accès à l'éducation à Beni et l'amélioration des conditions de vie à Bunia.

À Beni : reconstruire l'accès à l'éducation pour les enfants victimes

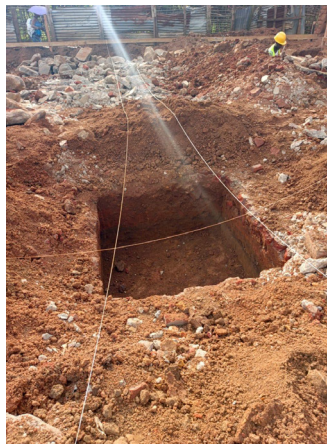
À Beni, le FONAREV a lancé les travaux de construction de six salles de classe à l'école primaire Mapendano. Cette initiative répond à une réalité préoccupante : des enfants victimes évoluant dans des conditions d'apprentissage précaires, souvent marquées par le manque d'infrastructures adaptées.

La construction de cette école ne se limite pas à une réponse matérielle. Elle constitue une véritable mesure de réparation collective, en ce qu'elle rétablit l'accès à un droit fondamental, celui à l'éducation et offre un environnement d'apprentissage digne et sécurisé aux communautés victimes en général, et aux enfants victimes en particulier. À travers ce projet, le FONAREV contribue à transformer durablement les conditions de vie des communautés, en investissant dans leur avenir.

À Bunia : améliorer les conditions de vie par l'accès à l'eau potable

À Bunia, le FONAREV, en partenariat avec l'Office national d'hydraulique rural (ONHR), a engagé la mise en place d'un système d'adduction d'eau potable.

Dans un contexte marqué par les déplacements de populations et les effets prolongés des conflits, l'accès à l'eau reste un défi majeur pour les communautés victimes et affectées. Après avoir réalisé un premier système d'adduction d'eau à Kigonze (Bunia), le Fonds apporte la même réponse aux sites de Bembey et Mbala. Dès lors, ce projet répond à un besoin vital et produit des effets immédiats et structurants en améliorant les conditions d'hygiène, en réduisant les risques sanitaires et en renforçant la dignité des communautés victimes vivant dans les sites. Les travaux de ces deux ouvrages en cours depuis mars 2026 seront remis aux communautés de Béni et Bunia, respectivement en septembre et octobre 2026.



IV. Parlons GENOCOST :



Lancement d'une tournée universitaire nationale sur le GENOCOST et la recherche scientifique à Kisangani

La commission mixte FONAREV et CIA-VAR a officiellement lancé, à l'Université de Kisangani, la première étape de sa tournée universitaire nationale dédiée à l'appropriation du génocide congolais pour des gains économiques (GENOCOST). Cette initiative marque également le démarrage du fonds de subvention destiné à soutenir la recherche scientifique sur les violences de masse en République démocratique du Congo.

Cette démarche s'inscrit dans la dynamique d'appropriation nationale prônée par le Président de la République, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, à l'issue de la Table ronde inclusive consacrée à cette problématique. Elle vise à mobiliser les milieux académiques autour de la compréhension, de la documentation et de la valorisation de cette mémoire collective.

Au cœur de cette initiative, les échanges avec plus de 700 étudiants et les chercheurs ont pour objectif d'encourager la production de travaux scientifiques rigoureux. Ces recherches devront permettre de documenter les génocides et massacres perpétrés en RDC, tout en

contribuant à renforcer la mémoire nationale.

Le lancement du fonds de recherche constitue un levier essentiel pour soutenir ces ambitions. Il offrira aux chercheurs les moyens nécessaires pour approfondir leurs études et produire des connaissances fiables, susceptibles d'alimenter les mécanismes de justice, de reconnaissance et de réparation en faveur des victimes.

Le Genocost ne relève plus du débat, mais d'un impératif de reconnaissance. À travers cette tournée, les organisateurs entendent sensibiliser la jeunesse universitaire à l'importance de s'approprier cette histoire douloureuse, non seulement pour préserver la mémoire collective, mais aussi pour transformer ce passé en un moteur de développement scientifique, économique et social.

Ainsi, Kisangani devient le point de départ d'une mobilisation nationale qui ambitionne de faire du savoir et de la recherche des outils clés dans la quête de vérité, de justice et de dignité pour les populations affectées.

v.voix des victimes

Des témoignages forts rappellent la nécessité d'agir et de réparer :

Les rebelles de Codeco ont attaqué notre village. Lors de cette incursion, mon mari a été tué sous mes yeux. J'ai ensuite été soumise à des traitements inhumains et dégradants visant à m'humilier et à m'anéantir psychologiquement. J'ai été victime de violences sexuelles répétées perpétrées par plusieurs combattants. Pendant plusieurs mois, j'ai été retenue en captivité, sous le contrôle de leur chef, dans un environnement marqué par la peur constante et l'absence totale de protection.

Ma situation a perduré jusqu'au jour où l'un des membres du groupe a facilité mon évasion, me permettant de fuir et de survivre. »

Amina

Victime de viol



Lors d'une attaque menée par les rebelles de l'ADF contre notre village, plusieurs membres de ma famille ont été tués dans des circonstances d'une extrême violence, y compris mes parents et deux de mes enfants. Au cours de cette attaque, j'ai été contraint, sous la menace, de participer à des actes constitutifs de traitements inhumains et dégradants. J'ai ensuite été victime de violences sexuelles perpétrées par plusieurs membres du groupe armé.

Ces faits ont eu des conséquences profondes et durables sur ma santé physique et mentale, et continuent d'affecter ma vie au quotidien.

Kambere

Victime de violences sexuelles



VI. BON À SAVOIR

Article 4 de la loi N°22/065 du 26 décembre 2022 dispose :

Le statut de la victime telle que défini à l'article 2 point y* est constaté par une décision rendue au premier degré par le Tribunal de grande instance du lieu de la commission de faits.

Cette décision est, à dater de sa signification, susceptible d'appel dans un délai de 15 jours pour l'appelant et de 30 jours pour le Ministère public agissant dans l'intérêt de la loi.

(*) : victime : toute personne ou groupe de personnes ayant subi directement ou indirectement un ou plusieurs préjudices résultant des violences sexuelles liées aux conflits et/ou des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité perpétrés en République Démocratique du Congo



« Nous ne pouvons espérer un Congo nouveau sans réparer les dommages causés à celles qui, par leur sagesse, bâtissent la nation et par leur force, engendrent et éduquent nos héros. La violence sexuelle en temps de conflit est un problème global, c'est une affaire de tous. »

(Allocution à la Table Ronde inclusive sur la mise en place d'un Fonds National de Réparation des victimes des violences sexuelles liées aux conflits)

Madame Denise Nyakeru Tshisekedi
Distinguée Première Dame de la République



Le viol et les violences sexuelles en période de conflit ne sont pas des accidents de guerre, mais des tactiques délibérées utilisées pour terroriser, humilier et détruire des communautés.

(Allocution au Conseil de sécurité des Nations Unies)



Pramilla Patten,
Représentante spéciale des Nations Unies sur la violence sexuelle dans les conflits



FONAREV

Newsletter

Edition: Mars 2026



Fonarev RDC

**PLUS
JAMAIS
SEULS !**

Mars 2026